

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : Subside « Jeunes sportifs » saison 2020/2021

Monsieur le bourgmestre,

Madame l'échevine, Messieurs les échevins,

Dans la philosophie de soutenir efficacement les efforts des clubs sportifs s'investissant pleinement dans le travail avec des jeunes sportifs, le Service des sports vient d'élaborer, en collaboration avec la commission des sports et loisirs, un nouveau questionnaire concernant les jeunes âgés entre 4 et 20 ans accomplis, qui pourra être lancé en 2021.

Veuillez trouver ci-après nos propositions :

1. Au niveau des jeunes sportifs âgés entre 4 et 20 ans accomplis

Nous proposons une prime de 25€ par jeune actif âgé entre 4 et 20 ans accomplis ayant participé à au moins 6 compétitions (compétitions et matchs amicaux exclus). Afin de ne pas faire exploser le budget, un plafond de 5.000 € par club est proposé.

Le but de ce subside est de récompenser ceux et celles qui participent activement aux compétitions au lieu de donner des subsides par rapport au nombre de licences. Pour ne pas favoriser certaines associations qui proposent des activités sportives payantes, le sport loisir sera exclu.

2. Au niveau des entraîneurs chez les jeunes

Nous proposons également de valoriser les entraîneurs ayant un diplôme afin de garantir un maximum d'entraînements de qualité.

Nous proposons les primes suivantes :

EQF 0 + 1 -> 0€

EQF 2 -> 50€ par entraîneur

EQF3 -> 100€ par entraîneur

EQF4 -> 150€ par entraîneur

EQF5 -> 250€ par entraîneur

EQF6 -> 500€ par entraîneur

Explications :

EQF 0 = Sans qualification ni formation

EQF 1 = Formation préliminaire 1 (Grassroots basic respectivement ancien Kinderfussball, Kids basket, Minitennis, Kids swimming, Kids athletics, Kids cyclism, etc.

EQF 2 = Formation préliminaire 2 (Grassroots 1 respectivement ancien CI)

EQF 3 = Brevet d'Etat entraîneur C

EQF 4 = Brevet d'Etat entraîneur B

EQF 5 = Brevet d'Etat entraîneur A

EQF 6 = Pro-Lizenz, Master Coach, Diplomtrainer

3. Au niveau des athlètes qui figurent parmi les cadres élite et promotion du COSL

Nous proposons de récompenser les athlètes de tout âge.

Primes proposées :

- 2.500€ par athlète pour cadre élite
- 1.000€ par athlète pour le cadre promotion

Après le versement du montant au club, l'athlète doit en être informé pour qu'il puisse s'arranger avec son club pour recevoir le montant en question. Ce subside ne peut être versé qu'aux sportifs d'un club eschois.

Ces trois mesures proposées auront un impact sur le budget 2021. En appliquant ces propositions, il faudra prévoir la création d'un article budgétaire 3/825/648110/99004 « subsides aux sociétés et associations sportives - jeunes sportifs » au montant de 105.000€.

Veillez trouver en annexe une proposition de questionnaire ainsi que les conditions de participation au *subside jeunes sportifs* de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

En restant à votre entière disposition pour toute question éventuelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins, l'expression de mes sentiments distingués.



Norma ZAMBON,

Chef de service